



COMMUNE DE LA VERRERIE

**Assemblée communale ordinaire du mardi 16 juin 2026 à 20h00
salle du Restaurant de la Croix-Fédérale, à Le Crêt**

Présidence : Pascal Grandjean, syndic
Rédactrice : Yasmina Savary, secrétaire communale

Nombre de citoyennes et citoyens inscrits : 1005
Nombre de citoyennes et citoyens présents : 52
Majorité : 27

Excusées : Fanny Duay, Pascale Delafontaine

Scrutateurs : Marianne Currat, Thomas Favre, Sylvain Carrel

1. Salutations et ouverture de la séance

Au nom du Conseil communal, **M. le Président** a le plaisir d'ouvrir cette assemblée ordinaire de la législature. Il souhaite la bienvenue à **Mme la Présidente de paroisse**, à **M. le Préfet**, aux membres des commissions ainsi qu'à toutes les citoyennes et tous les citoyens de la commune présents ce soir.

Pascal Grandjean demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire de **Béatrice Duay** et **Séraphin Currat**. L'assemblée se recueille dans le respect de leur souvenir.

Au nom de la commune, M. le Syndic exprime sa profonde gratitude pour l'engagement et le dévouement dont ils ont fait preuve au service de la commune. **Béatrice** et **Séraphin** ont marqué la vie communale par leur investissement au sein du Conseil communal. Il relève également l'engagement de **Béatrice** à la présidence de la commission des naturalisations. Le Conseil communal adresse ses sincères condoléances à leurs familles et à leurs proches.

M. le Président informe l'assemblée d'une modification de l'ordre du jour concernant le point 4, « *Délégation de compétences au Conseil communal* ». Il précise que le nouveau règlement des finances, adopté par l'Assemblée communale le 19 février 2025, prévoit déjà cette délégation à son article 8. Dès lors, le Conseil communal propose de retirer ce point de l'ordre du jour.

M. le Président demande si cette modification suscite des remarques ou des questions. Aucune intervention n'étant formulée, **l'assemblée approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour ainsi que le retrait du point 4.**

Présentation des membres du Conseil communal

Les membres du Conseil communal se présentent successivement à l'assemblée. Cette présentation est chaleureusement saluée par les citoyennes et citoyens présents.

Tractanda

1. Salutations et ouverture de l'assemblée
2. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 21 avril 2026, approbation
3. Mode de convocation des assemblées communales
4. Nomination de la commission financière
5. Nomination de la commission d'aménagement et d'énergie
6. Nomination de la commission des naturalisations
7. Echange de terrains
8. Nomination d'un citoyen d'honneur
9. Divers

2. Procès-verbal de l'assemblée des budgets du 21 avril 2026, approbation

Le procès-verbal de l'assemblée du 21 avril 2026 ne suscite ni remarque ni question. **Il est soumis à l'approbation.**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Des remerciements d'usage sont adressés à la rédactrice.

3. Mode de convocation des assemblées communales

Selon l'art. 12 de la loi sur les communes, l'assemblée communale est convoquée au moins 10 jours à l'avance par avis dans la feuille officielle, par un affichage au pilier public, ainsi que par le libre choix de l'envoi d'une circulaire tous-ménage ou d'une convocation individuelle.

Jusqu'à ce jour, les assemblées communales ont été convoquées par :

- une circulaire « tous-ménages » au minimum 10 jours avant l'assemblée
- un affichage aux piliers publics
- une publication sur le site internet de la commune

M. le Président propose de poursuivre avec ce mode de fonctionnement.

Remarques ou questions : aucune.

Votation à mainlevée

OUI : 52

NON : 0

ABSTENTION : 0

Pour la législature 2026-2031, les assemblées communales seront convoquées par une circulaire « tous-ménages » au minimum 10 jours avant l'assemblée, par un affichage aux piliers publics ainsi qu'une publication sur le site internet de la commune.

4. Nomination de la commission financière pour la période 2026-2031

Le Conseil communal propose les membres suivants :

- Jean Marie Dunand
- Benoît Genoud
- Marc Pauchard
- Christine Pittet
- Sylviane Vuichard
- Marie-Line Werro
- Marc Yerly

Votation à mainlevée

OUI : 52

NON : 0

ABSTENTION : 0

M. le Président remercie ces personnes pour leur investissement dans cette commission pour la législature à venir.

5. Nomination des membres de la commission d'aménagement et d'énergie pour la période 2026-2031

Le Conseil communal propose les membres suivants :

- Julien Currat
- Fanny Duay
- Jean-Bernard Jaquet
- Jean-Claude Fischer
- Thierry Oliveira Santos
- Sarah Luisier
- Stéphanie Sumi
- Jean-Charles Vial

Votation à mainlevée

OUI : 52

NON : 0

ABSTENTION : 0

M. le Président remercie ces personnes pour leur investissement dans cette commission pour la législature à venir.

6. Nomination de la commission des naturalisations pour la période 2026-2031

Le Conseil communal propose les membres suivants :

- Marianne Currat
- Marc Fahrni
- Sarah Luisier
- Jean-Paul Pittet
- Yasmina Savary

Votation à mainlevée

OUI : 52
NON : 0
ABSTENTION : 0

7. Echange de terrains

Pascal Grandjean donne les explications concernant l'échange de terrain entre Magalie Sonney et la commune. Le message destiné à l'assemblée ainsi qu'un plan de situation sont joints à ce procès-verbal et en font partie intégrante.

La parole est donnée à **Marc Fahrni** qui rappelle l'historique du dossier.

En 2012, dans le cadre du projet de construction de l'école, la commune a procédé à un premier échange de terrains avec M. Francis Favre afin de disposer de l'espace nécessaire à l'aménagement de la cour d'école. Un second échange de terrains a ensuite été réalisé dans le cadre du projet ayant conduit à l'inauguration du nouveau bâtiment scolaire en 2016.

La construction d'immeubles a entraîné la disparition de l'ancienne place de fête. Une réflexion a été engagée en 2024, afin de maintenir un lieu de rassemblement pour les manifestations et activités communales,

L'intention initiale était de procéder à un échange de terrains. Toutefois, cette solution n'a pas pu être retenue en raison des contraintes liées à l'acquisition de terrains agricoles par une collectivité publique. La situation était également compliquée par l'existence d'une hoirie et de droits d'emption. Le décès de l'une des personnes concernées ainsi que l'absence de certains documents successoraux provenant du Canada ont compliqué encore le traitement du dossier. Magalie Sonney est aujourd'hui l'unique propriétaire de la parcelle concernée.

La commune a finalement décidé d'acquérir ce terrain. Les actes notariés ont été signés et le dossier est actuellement en cours de traitement auprès de l'autorité foncière.

Marc Fahrni précise toutefois qu'il subsiste une incertitude quant à la décision de l'autorité compétente, laquelle pourrait refuser les actes de vente. La solution alternative consisterait à conclure une convention de droit d'emption d'une durée de 20 ans. Cette convention permettrait à la commune de continuer à exploiter le terrain.

Marc Pauchard demande si les deux parcelles concernées sont bien des terrains agricoles. Il lui est répondu par l'affirmative.

M. le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur ce point.

Votation à mainlevée

OUI : 52
NON : 0
ABSTENTION : 0

8. Nomination d'un citoyen d'honneur

Le Conseil communal propose d'attribuer le titre de **Citoyen d'honneur de la Commune de La Verrerie** à **Monsieur Marc Fahrni**, en reconnaissance de son engagement remarquable et de sa contribution au développement de la commune.

Le message du conseil communal est joint à ce procès-verbal et en fait partie intégrante.

9. Divers

Marc Pauchard souhaite connaître les noms des représentants de la commune au sein des différentes associations du district. Compte tenu des enjeux importants qui seront traités durant la législature, il demande que ces informations soient présentées à la prochaine assemblée communale.

M. le Préfet indique que la Conférence des syndicats se tiendra le 17 juin 2026. Les différentes désignations seront effectuées à cette occasion et les noms des représentants pourront être communiqués.

Pascal Grandjean remercie ses collègues du Conseil communal ainsi que l'ensemble du personnel de l'Administration communale pour leur engagement et leur précieuse collaboration. Il adresse également ses remerciements aux collaborateurs du service de l'édilité et de l'AES pour le travail accompli au quotidien au service de la population.

Remerciements à Thierry

Des remerciements sont adressés à **Thierry Vial** par le Conseil communal pour son engagement au service de la commune. À cette occasion, un cadeau lui est remis en témoignage de reconnaissance pour les années consacrées à l'exercice de ses fonctions.

Le message du conseil communal est annexé au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Thierry Vial remercie le Conseil communal, la Commission financière ainsi que l'ensemble des personnes avec lesquelles il a collaboré au cours de ces 15 ans et souligne avoir gardé un excellent souvenir de son activité au service de la commune.

Marc Pauchard, président de la Commission financière, adresse également ses remerciements à **Thierry Vial**.

Remerciements à Marc

Des remerciements sont adressés à **Marc Fahrni** par le Conseil communal pour son engagement au service de la commune. À cette occasion, une cloche ornée des armoiries de la commune lui est remise en témoignage de reconnaissance pour les 30 années qu'il a consacrées à la collectivité.

Le message du conseil communal est annexé au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Allocution de M. le Préfet

M. le Préfet prend la parole. Son allocution est annexée au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Marc prend la parole

Marc Fahrni explique qu'après 30 années d'engagement au sein du Conseil communal, il a estimé qu'il était temps de passer le relais. Avec les années, les responsabilités se sont multipliées entre la commune, le district, la députation et divers mandats. Il relève qu'il devient difficile d'être pleinement investi partout à la fois et qu'il convient parfois de faire des choix.

Il se réjouit toutefois du dynamisme et de l'évolution positive que connaît actuellement la commune.

Évoquant son expérience en tant que député, il indique avoir découvert un nouvel aspect de la vie politique. Cette fonction lui a permis d'apprendre, d'aborder des thématiques passionnantes et de bénéficier d'échanges enrichissants. Il souhaite désormais poursuivre cet engagement aussi longtemps que la confiance des électeurs lui sera accordée, tout en étant conscient que le verdict des urnes fait partie intégrante du processus démocratique.

Il remercie le Conseil communal pour les marques de reconnaissance qui lui sont témoignées et souligne tout ce que ces années d'engagement lui ont apporté sur les plans humain et personnel.

Il rappelle également les différents mandats qu'il assume encore actuellement, notamment au sein du Réseau Santé et Social, de plusieurs commissions communales, de l'Administration des Paccots ainsi que dans diverses instances cantonales.

En conclusion, il adresse ses sincères remerciements au Conseil communal, à l'administration et à l'ensemble des citoyennes et citoyens. Il relève avec satisfaction que les assemblées communales se sont toujours déroulées dans un esprit constructif et respectueux.

M. le Président clôt la séance.

La séance est levée à 21h00.

Approuvé le :

La secrétaire

Yasmina Savary



Le syndic

Pascal Grandjean

